

AUTOCAR EXPO

6^e édition



Bon de commande / Order form

Raison sociale / Company name
Nom de l'exposant (pour les publications) / Exhibitor's name (for publications)
Adresse / Address
Code-postal / Post Code Ville / City Pays / Country
Tél. / Tel Site Internet / Website
Nom du responsable / Name of contact person
Tél. ligne directe / Direct tel E-mail / Email
Adresse de facturation (si différente) / Address for invoicing (if different)
Activité / Activity

Stand nu avec ou sans véhicule : m² à € HT / m²
Bare surface stand: sqm area at a rate of €..... ex-VAT/sqm

Stand équipé : m² (*) à € HT / m²
Equipped stand: sqm area (*) at a rate of €..... ex-VAT/sqm

(*) Hors surface véhicule sur stand / Excluding on-stand vehicle area

Exposition véhicule(s) hors stand : véhicule(s) à 3 500 € HT / véhicule
Vehicle exhibition off-stand: vehicle at €3,500 ex-VAT/vehicle

Co-exposant : droits d'inscription obligatoires à 1 700 € HT
Co-exhibitor fee: mandatory registration fee of €1,700 ex-VAT

Sous-total HT / Subtotal ex-VAT

Services complémentaires / Additional services

• Communication

Pack A 550 € HT / €550 ex-VAT **Pack B** 1 000 € HT / €1,000 ex-VAT
Pack C 2 200 € HT / €2,200 ex-VAT **Pack D** 3 800 € HT / €3,800 ex-VAT

• **Stand clés en main** 4 400 € HT pour 9 m² (autres surfaces sur demande)

Key-ready stand €4,400 ex-VAT for 9 sqm (other surface stand on demand)

Sous-total HT / Subtotal ex-VAT

Acompte : 50% du montant total TTC à la commande / Deposit payment: 50% of total inc. VAT on order.

Remarques / Notes

Total HT / Total ex-VAT

TVA 20% / VAT at 20%

Total TTC / Total inc. VAT

MODE DE PAIEMENT / METHOD OF PAYMENT

Par la signature du présent bon de commande, j'atteste avoir pris connaissance du règlement au verso et l'accepter sans réserve. / By signing this order form, I hereby certify that I have read the rules overleaf and accept them without reservation.

50% à la réservation et solde au plus tard le 30 juillet 2018. / 50% on booking and the balance by July 30, 2018 latest.

Par chèque ou virement bancaire à l'ordre de : / By cheque or bank transfer made payable to:

LES CLÉS DE L'ÉVÈNEMENT

DOMICILIATION : BRED Paris Télégraphe - 188, rue de Belleville - F - 75020 PARIS
IBAN : FR76 1010 7001 2500 3100 3614 741 - TVA intracom : FR50445090947
SIRET : 44509094700018

Date, cachet et signature
Date, stamp and signature

1 • 2 Organisation & commercialisation

Les Clés de l'Événement

26, rue Savier - F - 92240 Malakoff - Tél. : +33 (0)1 42 31 22 20
E-mails : commercial@autocar-expo.com /
info@autocar-expo.com

Site Internet : www.autocar-expo.com
N° Siret : 445 090 947 000 18 - Code APE 7022Z
TVA intracommunautaire FR50445090947

3 • Lieu et durée de la manifestation

Lyon Eurexpo - Hall 6

Montage : du 13 au 16 octobre 2018

Exposition : du 17 au 20 octobre 2018

Démontage : 20-21 octobre 2018

4 • Prix de participation hors taxes (TVA 20% en sus) avec ou sans véhicule

Surface nue ⁽¹⁾			
2 à 4 côtés ouverts / prix par m ²			
55-99 m ²			310 €/m ²
100-149 m ²			280 €/m ²
150-249 m ²			220 €/m ²
500 m ²			190 €/m ²
Surface équipée ⁽²⁾			
1 côté ouvert		2 côtés ouverts	
27-54 m ²	465 €		485 €
18 m ²	495 €		515 €
12 m ²	510 €		530 €
9 m ²	525 €		545 €
6 m ²	540 €		560 €
Exposition de véhicule			
Vh hors stand		3 500 €	
Forfait co-exposants			
Droits d'inscription obligatoires		1 700 €	
(1) Surface = surface délimitée au sol uniquement			
(2) Surface équipée = cloisons de séparation, moquette, enseigne, nettoyage quotidien du stand, branchement électrique, rail de 3 spots			

Il est interdit d'exposer un véhicule extérieur sans avoir réservé un stand (minimum 6 m²) en intérieur.

5 • Inscription et conditions de paiement

L'inscription est à faire uniquement sur le formulaire intitulé "Bon de commande". Avec l'inscription, l'exposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et des directives techniques. Les bons de commande dûment remplis et signés doivent être transmis à :

Les Clés de l'Événement

26, rue Savier - F - 92240 Malakoff

Il ne peut être tenu compte des conditions et réserves faites dans les inscriptions. Les demandes spéciales d'emplacement seront prises en compte dans la mesure du possible. Elles ne pourront néanmoins être reconnues comme conditions de participation. L'inscription engage le participant. L'inscription n'est considérée comme enregistrée qu'à réception de celle-ci par Les Clés de l'Événement accompagnée du versement de 50 % du montant total TTC de la participation à titre d'acompte. Une facture du montant total est émise par Les Clés de l'Événement. Les 50 % restants sont à verser à réception de facture et au plus tard le 30 juillet 2018. Toute facture émise par Les Clés de l'Événement est payable sans escompte. Tout exposant n'ayant pas réglé le montant de sa location de surface au 30 juillet 2018 se verra imposer des frais s'élevant à 0,5 % par semaine. L'organisateur se réserve le droit de refuser un exposant n'ayant pas réglé la totalité de sa facture et de lui compter les frais de démontage.

Les paiements mentionnant le numéro de la facture sont à effectuer au nom de :

Les Clés de l'Événement

Domiciliation : Paris Télégraphe

188, rue de Belleville - F - 75020 PARIS

IBAN : FR76 1010 7001 2500 3100 3614 741

6 • Conditions de retrait ou non-participation

En cas de désistement de l'exposant et quelle qu'en soit la raison, toutes les sommes versées restent acquises à l'organisateur et 100% du montant de la location de la surface sont exigibles au 30 juillet 2018.

7 • Assurance obligatoire

Les exposants restent seuls responsables des dommages (corporels, matériels, immatériels) qui peuvent être causés à eux-mêmes ou à autrui, et notamment à leurs préposés, au matériel, aux agencements et aux marchandises leur appartenant ou leur étant confiés. Ils sont tenus de souscrire à leurs frais une assurance tous risques ainsi qu'une assurance responsabilité civile pour toute la durée de la manifestation. Les organisateurs de stands collectifs ont l'obligation de faire souscrire à chacun de leurs exposants une assurance couvrant ces risques. Ces assurances obligatoires devront garantir : les marchandises exposées, les échantillons et accessoires, les agencements et le matériel d'installation,

les emballages, la responsabilité civile de l'exposant à l'égard des tiers. L'organisateur décline toute responsabilité au sujet des pertes, avaries et tout autre dommage quelconque pouvant survenir aux objets et matériels d'exposition pour quelque cause que ce soit.

8 • Publicité dans le cadre de l'exposition

La présentation de produits et la diffusion de matériel publicitaire sont strictement limitées au périmètre du stand et interdites dans les couloirs et autres espaces du Parc des Expositions. Pour toute publicité extérieure, il est recommandé de s'adresser aux services compétents. Les organisateurs peuvent interdire la diffusion de publicités pouvant prêter à contestation et les confisquer pour la durée de la manifestation. Les publicités et présentations de produits optiques, mobiles et sonores sont autorisées dans la mesure où elles n'interfèrent pas avec l'activité des autres exposants et avec la diffusion de messages dans le hall d'exposition. Les organisateurs sont en droit de rappeler à l'ordre tout contrevenant. Il est nécessaire de demander, le cas échéant, une autorisation pour les reproductions musicales.

9 • Règlement relatif à la diffusion de titres de presse auprès des exposants et visiteurs du salon

Chaque titre de presse souhaitant être distribué doit obligatoirement soit disposer d'un stand, soit, dans le cadre d'un échange, faire l'objet d'un accord spécifique écrit avec Les Clés de l'Événement.

La distribution des revues ou documents concernés ne peut se faire que sur les stands de chaque titre et sur des présentoirs "presse" attribués par l'organisateur. Toute autre forme de distribution est interdite.

10 • Contraintes techniques

Chaque exposant disposera du dossier technique de l'exposition réalisé par les organisateurs spécifiant l'ensemble des contraintes qu'il est tenu de respecter, en particulier les consignes de sécurité et le respect des autres exposants. Les exposants s'engagent à ne contrevenir en aucune manière à ces obligations.

11 • Tenue du salon

L'organisateur du salon se réserve le droit de modifier la date d'ouverture du salon ou sa durée, de décider sa prolongation, son ajournement ou sa fermeture anticipée sans que les exposants puissent réclamer une indemnité. Si le salon n'avait pas lieu pour cas de force majeure ou cause indépendante de la volonté de l'organisateur, les sommes versées par les exposants leur seraient remboursées sous déduction de leur part proportionnelle aux fins de sa préparation.

English version

1.2 Organisation & Marketing

Les Clés de l'Événement

26, rue Savier - F - 92240 Malakoff - Tel: +33 (0)1 42 31 22 20

Email addresses: commercial@autocar-expo.com /
info@autocar-expo.com

Website: www.autocar-expo.com

Company registration no. 445 090 947 000 18 - APE company code 7022Z - VAT Registration FR50445090947

3 • Location and duration of event

Lyon Eurexpo - Hall 6

Set up: 13-16 October 2018

Exhibition: 17-20 October 2018

Stand dismantling: 20-21 October 2018

4 • Exhibitor rates before tax (20% VAT applicable)

Bare floor area ⁽¹⁾			
Bare floor area, open on 2 to 4 sides			
55-99 sqm			€310/sqm
100-149 sqm			€280/sqm
150-249 sqm			€220/sqm
500 sqm			€190/sqm
Equipped stand ⁽²⁾			
1 side open		2 sides open	
27-54 sqm	€465		€485
18 sqm	€495		€515
12 sqm	€510		€530
9 sqm	€525		€545
6 sqm	€540		€560
Vehicle exhibition area			
Off stand		€3,500	
Co-exhibitor fee			
Mandatory registration fee		€1,700	
(1) Bare floor area = area marked on floor only			
(2) Stand equipment = partitioning, carpeting, name panel, daily stand cleaning service, power supply, 3 spotlights on rack (100 W each)			

5 • Booking and terms of payment

All bookings must use the "Order Form" supplied. By booking, exhibitors declare they are aware of these conditions and technical regulations. Signed and completed Order Forms should be returned to the following address:

Les Clés de l'Événement

26 rue Savier - F - 92240 Malakoff

Bookings are deemed definitive and no conditions or exceptions will be considered. Special location requests will be considered where at all possible. However, bookings cannot be considered to be conditional on these requests being satisfied. The booking process fully commits all exhibitors. Bookings are not considered to be completed until they have been delivered to Les Clés de l'Événement with a deposit payment of 50% of the total amount due including VAT. An invoice for the total amount payable will be sent out by Les Clés de l'Événement. The outstanding 50% due is payable on receipt of this invoice and by July 30, 2018 at the latest. All invoices issued by Les Clés de l'Événement must be paid in full. Any exhibitor failing to settle the full amount due for their space rental by July 30, 2018 will be charged an excess payment fee of 0.5% per week. The organisers reserve the right to refuse access to any exhibitor who has not paid all outstanding amounts in full and to invoice them for dismantling costs.

All payments should bear the invoice number and be made payable to:

Les Clés de l'Événement

Domiciliation : BRED PARIS Télégraphe

118, rue de Belleville - F - 75020 PARIS

IBAN : FR76 1010 7001 2500 3100 3614 741

6 • Terms of cancellation or non-participation

In the event of the withdrawal by an exhibitor for whatever reason, no sums paid to the organisers are refundable and the full amount of the space rental remains payable on July 30, 2018.

7 • Mandatory insurance

Exhibitors bear sole liability for bodily injury and material and non-material damage which may be caused to themselves or third parties, specifically including their agents and/or equipment, fittings and goods belonging to them or entrusted to them. They are required to take out a comprehensive insurance policy and civil liability insurance at their own expense for the entire duration of the event. Organisers of joint stands are required to have each of their exhibitors take out insurance covering these risks. This mandatory insurance must extend to the following: items on display, samples and accessories, fittings, installation equipment and packaging; exhibitors' civil liability with respect to third parties. The organiser cannot be held liable for losses, accidental or any other damage which may occur to exhibition items and/or equipment for any reason whatsoever.

8 • Advertising relating to the exhibition

Presentation of products and distribution of advertising material is strictly confined within the limits of the stand, and prohibited in all aisles and other areas within the exhibition centre. For all external advertising, exhibitors are advised to contact the relevant service in the organising company. The organisers may prohibit distribution of any advertising deemed to be subject to dispute and confiscate it for the duration of the event. Advertising and presentation of optical, mobile, and audio products are authorised provided that they do not interfere with other exhibitors or the broadcasting of announcements in the exhibition hall. The organisers reserve the right to take appropriate action in the event of any infringements. Use of music requires a request for specific authorisation to be submitted.

9 • Regulations governing distribution of newspapers and magazines towards exhibitors and visitors

All newspapers and magazines for which distribution is sought must either have their own stand or have a specific written agreement with Les Clés de l'Événement under bilateral arrangements.

Distribution of all such publications is authorised only on their respective stands and on "press" counters allocated by the organisers. All other forms of distribution are prohibited.

10 • Technical considerations

All exhibitors will receive a technical manual for the exhibition drawn up by the organisers specifying all technical restrictions to be complied with, in particular with regard to safety regulations and respect for other exhibitors. Exhibitors undertake to abide by these requirements in all respects.

11 • Scheduling of the trade fare

The exhibition organiser reserves the right to alter the opening date of the exhibition and/or its duration and/or to extend, postpone or curtail it without this entitling exhibitors to claim compensation. Should the exhibition not take place due to force majeure circumstances or events beyond the control of the organiser, sums paid by exhibitors will be refunded less their proportional share of the cost of any completed preparations.